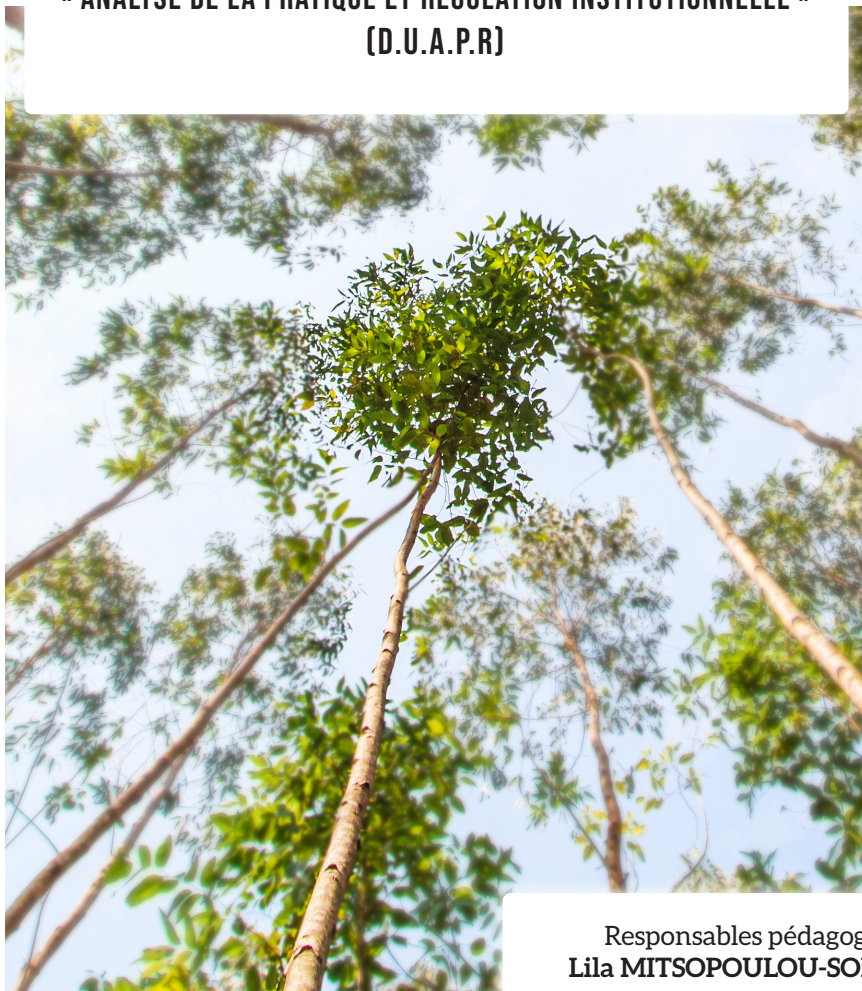


INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

FORMATION CONTINUE

DIPLOME D'UNIVERSITÉ « ANALYSE DE LA PRATIQUE ET RÉGULATION INSTITUTIONNELLE » (D.U.A.P.R)



Responsables pédagogique
Lila MITSOPOULOU-SONTA

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

FORMATION
CONTINUE
PSYCHO
DU
DUAPR

Les secteurs du soin, du travail social, de l'éducation et de la formation, sont dans une demande d'analyse de la pratique et/ou de régulation institutionnelle, toujours croissante. Les psychologues sollicités pour ces interventions se retrouvent souvent démunis, voire en situation de désarroi devant la plasticité des demandes, la complexité des enjeux institutionnels et groupaux et les difficultés à poser et à soutenir un cadre-dispositif « suffisamment » contenant, « suffisamment » sécurisant, à même de permettre le déploiement du processus propre à l'exercice de l'analyse de la pratique et/ou de la régulation institutionnelle.

PUBLICS VISÉS

Ce Diplôme d'Université s'adresse à des professionnels (psychologues, formateurs, sociologues, ...) intervenant en groupe d'analyse de la pratique et/ou en régulation institutionnelle, titulaires d'un Master 2, d'un DESS ou d'un DEA en sciences humaines/sociales ou équivalent.

CONDITIONS D'ACCÈS, PRÉREQUIS

Les postulants devront témoigner d'une pratique actuelle d'animation de groupes d'analyse de la pratique et/ou de régulation institutionnelle, au moment du dépôt du dossier de candidature.

Dossier de candidature :

Il est demandé aux candidats de joindre un écrit (3 à 5 pages), visant à retracer leur parcours professionnel, à présenter les questions rencontrées au cours de leurs interventions, ainsi que leur intérêt à travailler dans ce champ-là. Les candidatures feront l'objet d'une sélection sur dossier et d'un entretien dans le cadre d'une commission d'admission.

Effectif maximum : 40 personnes (1ère et 2ème années)

OBJECTIFS

Ce DU vise à :

- ouvrir la réflexion sur les implications (individuelles, groupales, institutionnelles), de la pratique d'analyse de la pratique et de la régulation institutionnelle,
- soutenir la constitution d'un cadre interne pour les participants,
- élaborer la position particulière de l'écoute d'un groupe, dans le contexte des institutions et de leurs mutations actuelles.

CONTENU

Le programme du DU s'articule autour de 5 axes, qui se déclinent comme suit :

1. Penser le dispositif d'analyse de la pratique et/ou de régulation institutionnelle et leurs objets
 - L'analyse de la pratique - la supervision - le Balint : repères historiques
 - Le cadre de l'intervention et ses enjeux sur le processus
 - Les pratiques de régulation comme espaces pour restaurer la pensée et l'historicité
 - Diversité des offres, diversité des demandes, diversité des « objets » en travail dans les groupes d'analyse de la pratique et les interventions institutionnelles
2. Intervenir en analyse de la pratique et/ou en régulation institutionnelle
 - La dynamique transférentielle
 - Les modalités de l'intervention
 - L'organisation de l'écoute, la constitution du cadre interne
3. Rencontrer l'institution, le groupe et leurs pratiques
 - Prise en compte de la dimension institutionnelle
 - Méthodologie et fondements d'une pratique groupale
 - Intrications entre l'organisation et la tâche primaire
4. Participer à l'élaboration de la position professionnelle
 - La professionnalité, les défenses et la créativité professionnelles
 - La supervision et l'analyse des pratiques dans des contextes atypiques
5. Penser la recherche à partir des pratiques d'analyse de la pratique et/ou de régulation institutionnelle
 - Les dispositifs de recherche à partir de la pratique

FORMATION
CONTINUE
PSYCHO
DU

DUAPR

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation propose :

- Des enseignements théoriques en grand groupe
- Des séances de « reprise théorisante » en sous-groupes, qui visent à soutenir le processus de formation et d'appropriation en favorisant l'articulation entre les propositions théoriques, la pratique des participants et l'activité de penser
- Des séances d'élaboration de la pratique en petits groupes.

CERTIFICATION (DIPLÔME)

FORMATION
CONTINUE
PSYCHO
DU

DUAPR

À l'issue de cette certification, les intervenants seront en mesure de concevoir des dispositifs d'analyse de la pratique, d'animer des groupes et de travailler à la régulation des situations de crises institutionnelles et/ou de changements.

Cette certification contribue de ce fait aux étayages des équipes et des établissements bénéficiaires de ces interventions ; ceci par le biais de la mise en place d'espaces de réflexivité visant à permettre d'interroger les points souffrants des configurations institutionnelles et relationnelles (l'histoire

institutionnelle, la pluralité des relations qui s'y développent) et de travailler à restaurer des écarts dans le lien soignant, et/ou le lien d'accompagnement, etc.,

In fine, la visée est d'améliorer la prise en charge des différents « usagers » des structures du champ sanitaire, médico-social et social (etc.), et de contribuer à ce que les institutions parviennent à développer des modalités de liens qui autorisent l'investissement de la « tâche primaire ».

MODALITÉS DE VALIDATION

1. Rédaction d'un dossier présentant une première problématisation des interventions en analyse de la pratique et/ou en régulation institutionnelle.
2. Rédaction d'un mémoire à partir d'une problématique liée à une intervention en analyse de la pratique et/ou en régulation institutionnelle.
3. Soutenance devant un jury composé de professionnels praticiens et d'universitaires, attestant de l'élaboration de la pratique et de la maîtrise des compétences attendues.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Analyser la demande et identifier les enjeux institutionnels et groupaux au sein de la structure demandeuse.
2. Élaborer le cadre de l'intervention en tenant compte des spécificités institutionnelles, groupales et individuelles.
3. Réaliser une intervention adaptée en analyse de la pratique et/ou en régulation institutionnelle.
4. Développer une capacité réflexive et s'approprier des références théoriques.
5. Conclure et évaluer l'intervention en analyse de la pratique et/ou en régulation institutionnelle

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUE :

Lila MITSOPOULOU-SONTA, Psychologue clinicienne, Maîtresse de conférences, Université Lumière Lyon 2.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

La commission pédagogique est composée de :

Sarah GOMEZ, Psychologue clinicienne (Lyon)

Éric JACQUET, Psychologue clinicien, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2

Blandine MARTIAL, Psychologue clinicienne (Lyon)

Raphaël MINJARD, Psychologue clinicien, Maître de conférences HDR, Université Lumière Lyon 2

Lila MITSOPOULOU-SONTA, Psychologue clinicienne, Maîtresse de conférences, Université Lumière Lyon 2.

Julien PAYET, Psychologue clinicien, Maître de conférences associé, Université Lumière Lyon 2

Sandrine PELLISSIER-PLATTIER, Psychologue clinicienne (Cluny)

Amélie RAMPON, Psychologue clinicienne (Lyon)

INTERVENANTS

Interviennent des universitaires et des praticiens reconnus pour leur expérience dans le domaine de l'analyse de la pratique et/ou de l'intervention. À titre indicatif :

Khédidja BENARAB (Lyon)

Christophe BITTOLO (Paris Cité)

Michel BOULLAY (Lyon)

Willy FALLA (Paris)

Georges GAILLARD (Lyon)

Zahia KESSAR (Arip, Paris)

Aurélien MAURIN (Paris 13)

Denis MELLIER (Univ Besançon)

Lila MITSOPOULOU-SONTA (Lyon2)

Evgenia PAPATHANASIOU (Transition, Paris)

Bertrand RAVON (Lyon2)

FORMATION
CONTINUE
PSYCHO
DU

DUAPR

MODALITÉS D'ORGANISATION PRATIQUE

FORMATION
CONTINUE
PSYCHO
DU

DUAPR

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure deux ans. Elle a lieu un mercredi par mois (en général le 1er), de 14h à 20h.

Le programme de chaque année se décline en 11 sessions de 6h (3h de conférence et 3h de groupe d'élaboration), plus le tutorat.

VOLUME HORAIRE TOTAL PAR STAGIAIRE

Ce qui fait un total de 66 heures par année. Auxquelles s'ajoutent 5 heures de tutorat sur les deux années.

$$\text{TOTAL VOLUME HORAIRE} = 66\text{h} + 66\text{h} + 5\text{h} = 137\text{ h}$$

PROCÉDURE D'ADMISSION

1. Début du dépôt des candidatures : 1er septembre 2023 - Date limite : 27 septembre 2023
2. Réunion de la commission de pré-sélection : 3 octobre 2023
 - Les candidats retenus seront convoqués par mail à un entretien ; les autres recevront un courrier à leur adresse, indiquant les motifs du refus de leur candidature.
3. Entretiens d'admission et réunion de la commission pour la décision finale : 10 octobre 2023. Merci de prévoir des disponibilités sur la journée.

CALENDRIER DES SESSIONS

Pour la 1^{ère} année (2024), la formation aura lieu aux dates suivantes :

- 10 janvier 2024
- 7 février 2024
- 6 mars 2024
- 3 avril 2024
- 15 mai 2024
- 5 juin 2024
- 26 juin 2024
- 4 septembre 2024
- 2 octobre 2024
- 6 novembre 2024
- 3 et 4 décembre 2024

Pour la deuxième année (2025), la formation se déroulera de janvier à décembre ; les dates restent à préciser, en fonction du calendrier universitaire.

COÛT DE LA FORMATION

(FRAIS D'INSCRIPTION COMPRIS)

ET POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE

FORMATION
CONTINUE
PSYCHO
DU

DUAPR

FINANCEMENT INDIVIDUEL

2588 € se répartissant comme suit :

- Année 1 : 1294 €
- Année 2 : 1294 €

PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR OU AUTRE ORGANISME DE FINANCEMENT

3728 € se répartissant comme suit :

- Année 1 : 1864 €
- Année 2 : 1864 €

NB : Pour la 2ème année, ces tarifs sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'évoluer en 2024.

* Les frais de formation sont imputables sur le Plan de formation de l'entreprise. Ils relèvent également de la législation sur le Congé Formation. L'Université Lumière Lyon 2 est un organisme agréé.

CONTACTS

FORMATION
CONTINUE
PSYCHO
DU

DUAPR

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Jean-Noël MABIALA,
Jean-Noel.Mabiala@univ-lyon2.fr
Tél : 04 78 69 76 04

RESPONSABLE DE FORMATION

Lila MITSOPOULOU-SONTA, A.Mitsopoulou-Sonta@univ-lyon2.fr

Université Lumière Lyon 2
Institut de Psychologie
Service Formation Continue
86 rue Pasteur - 69365 LYON CEDEX 07
<http://psycho.univ-lyon2.fr> (Rubrique Formation Continue – Formations longues)



INSTITUT de
PSYCHOLOGIE

